

EVALUATION DE LA COOPERATION ● RHONE-ALPES ● HO CHI MINH VILLE ● VIETNAM ●

NOTE DE SYNTHESE

• La Région Rhône-Alpes (RRA) et la Province d'Ho Chi Minh Ville (HCMV) ont établi un partenariat de coopération décentralisée depuis 1997. En vue de son renouvellement en 2008 et du fait de l'évolution du contexte dans lequel intervient cette coopération depuis ces dix dernières années, la Région, par le biais d'un regard extérieur, a souhaité établir un **état des lieux d'une longue expérience de coopération avec la Province d'HCMV, obtenir des sources d'appréciation tant sur la qualification des actions entreprises** que sur les **pratiques de collaboration** mises en œuvre et dégager les **potentiels d'évolution** de ce partenariat.

CONSTATS D'ENSEMBLE

• *La perception d'un lien de durabilité est restitué et partagé par le Comité Populaire d'Hô Chi Minh Ville (CPHCMV).* Les **Journées Rhône-Alpes à HCMV en 2006** constituent un **événement de référence** pour accréditer la **qualité de la relation établie entre territoires**. Leur fort impact a été un **élément déclencheur quant à la visibilité de cette coopération**. Il en découle une image très positive et une volonté marquée d'**investir une relation partenariale plus soutenue**. Cette coopération est qualifiée « *d'efficace* », appréciation liée simultanément aux projets investis et aux liens de confiance établis entre partenaires (principalement TGH (Triangle Génération Humanitaire)-DELISA, PADDI-services techniques du CPHCMV) mais aussi à la dynamique protocolaire (échanges de délégations). Parallèlement, le CPHCMV est apparu très attaché aux réalisations à « forte visibilité ».

• *Une phase de transition lisible sur le territoire rhônalpin et auprès des institutionnels d'HCMV.* La RRA a su communiquer sur chaque territoire quant aux orientations souhaitées. Le **recentrage vers une coopération à vocation économique** n'est pourtant pas vécu comme une réorientation par les Vietnamiens mais davantage comme une **attente de longue date non aboutie**. L'évolution des modes opératoires avec une présence plus marquée de la RRA (PADDI et perspective d'implantation du relais ERAI) est favorablement perçue sur HCMV. Les homologues institutionnels mentionnent le degré de maturité supérieur dans la politique internationale de la RRA. Dans ce contexte, un travail de coélaboration et de mise en œuvre commune pourra être développé, face aux initiatives rhônalpines.

• *Les indices de satisfaction les plus marqués se fédèrent autour d'actions valorisant les échanges de méthodes de travail et la sensibilisation à d'autres savoir-faire.* Au-delà, il existe un net **décalage d'appréciation dans la lecture des résultats**. Pour les Vietnamiens, le fait d'avoir procédé à une réalisation entraîne *de facto* un indice de satisfaction alors que les acteurs rhônalpins sont davantage à la recherche de marqueurs d'appropriation et de viabilité. Il coexiste donc une logique de moyens et une logique des résultats viabilisés.

DES DEGRES VARIABLES D'APPROPRIATION

Développement urbain

• La mise en place du **PADDI** est considérée comme une **démarche innovante** et une **plus-value sur cette coopération** :

- ✗ **Mode opératoire amorçant une présence propre de la RRA sur HCMV** et se démarquant ainsi de pratiques antérieures plutôt orientées vers une délégation de projets portés par divers acteurs rhônalpins
- ✗ **Capacités d'évolution des activités et des méthodes de travail plus adaptées au contexte local** ➔ Passage d'une démarche de formation initiale à des sessions courtes liées à des cas concrets/« *urgents* »
- ✗ **Valorisation du principe de co-construction dans les pratiques de formation** ➔ Ouverture d'un espace d'expression des besoins et développement de prise de responsabilités pédagogiques par les Vietnamiens
- ✗ **Progression des relations partenariales** avec les services du CPHCMV

• Ainsi, le **PADDI** s'inscrit progressivement comme un **lieu d'échanges/concertation** et dans une **dynamique d'aide à la réflexion** ; il est valorisé ainsi sur HCMV. Toutefois, certaines **problématiques liées au fonctionnement actuel du PADDI** doivent être réenvisagées dans le cadre de la phase de transition souhaitée. L'**implication de la partie vietnamienne demeure limitée** en particulier par sa mobilisation financière relative et dans son **principe de codirection insuffisamment abouti** (exercé quasi-

exclusivement sur les ateliers-formations). De plus, la mise en œuvre des sessions de formation sur des cas concrets et les activités d'assistance à maîtrise d'ouvrage soulèvent la **problématique d'un recours à une expertise rhônalpine « gratuite »**.

Action sociale

- Le projet d'école hôtelière pour enfants défavorisés porté par TGH est à valoriser malgré une image parfois d'action « humanitaire ». TGH s'est investi sur **l'insertion sociale d'un public précarisé** (thématique complexe compte tenu du contexte socioculturel) **dans le cadre d'un besoin en formation professionnelle** émanant du gouvernement vietnamien. TGH a par ailleurs initié une démarche novatrice de collaboration en s'appuyant sur un travail conjoint avec un service du CPHCMV, le DELISA, plus accoutumé à recevoir directement des financements qu'à être associé en tant que partie prenante à part entière (la **cogestion de l'école** a été un principe de départ).

- Pour autant, la viabilité de l'école n'est pas encore assurée. Le DELISA semble rencontrer des difficultés à s'autonomiser vis-à-vis de TGH et reste dans une position attentiste quant à la perspective de nouveau financement (création d'une filière supplémentaire). Bien que le retrait officiel de TGH soit posé comme principe, **l'ONG joue encore un rôle d'appui substantiel en termes de marketing, d'animation, de réseau et de conseil**. Or, la perspective d'ouvrir cette nouvelle filière interroge le processus de retrait de TGH doré et déjà initié. Cette création susciterait sans doute une forme de ré-implication de l'ONG (dynamique involutive) qui risque de manquer de cohérence par rapport à l'autonomie du DELISA, aujourd'hui amorcée, et ce, même si elle est encore difficilement assumée.

Action santé

- La mise en place d'un centre d'enseignement des soins d'urgences (CESU) au sein de l'hôpital Trung Vuong destiné au personnel médical et paramédical de la Province d'HCMV rencontre des difficultés dans la mesure où **cet établissement est aujourd'hui opérationnel mais largement sous-exploité** au regard de ses capacités de fonctionnement et du vivier de personnel à former. Néanmoins, l'ensemble des interlocuteurs mobilisés (français et vietnamiens) s'accorde à dire qu'une réelle amorce est effective depuis 2006 (augmentation progressive des sessions).

- En fait, il semble que le **niveau de fonctionnement soit inhérent aux modalités d'intervention**. L'accompagnement s'est structuré sur la formation de formateurs. Les paramètres de gestion du centre n'ont pas fait l'objet d'un appui particulier, ce qui révèle un dysfonctionnement dans le montage du projet. **Les modalités d'action n'ont donc pourvu, à ce jour, qu'à un transfert partiel de compétences**. Parallèlement, il a souvent été mentionné que la demande vietnamienne de départ était relativement imprécise. La proposition de projet initiée par la partie française, sur demande de la Direction de la Santé, n'a pas fait l'objet de réajustement, ni de retour spécifique de la part des Vietnamiens.

- Actuellement, les acteurs grenoblois proposent un nouvel appui technique au CESU qui paraît raisonné dans la continuité de ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Or, l'opportunité de reproduire une formation de formateurs doit être abordée avec précaution, au sens où elle ne répond ni au manque, ni aux difficultés de gestion du site. Il serait peut-être **plus cohérent de compléter le renforcement de compétences dans le domaine de la gestion du centre**.

Dispositif MIRA

- Les actions relatives à l'Enseignement Supérieur entre les établissements rhônalpins et leurs homologues d'HCMV sont principalement mises en œuvre dans le cadre du dispositif MIRA (géré par la DESUP). Sa **finalité première cherche à favoriser l'ouverture à l'International des établissements rhônalpins** (voire d'exporter leurs enseignements). Ces derniers se singularisent par un investissement à l'International selon leurs propres stratégies et leurs domaines d'excellence, souvent sous-tendus par des volontés fortes d'autonomie. La mise en œuvre de MIRA répond donc à des logiques, à des mécanismes et à des procédures qui lui sont propres mais n'en demeure pas moins un instrument de financement. Dans ce schéma d'ensemble, la DESUP doit donc à la fois concilier les stratégies de la RRA (Enseignement Supérieur et Action Internationale) et l'accompagnement des acteurs universitaires développant leur propre logique.

- Les spécificités de fonctionnement de MIRA se retraduisent sur HCMV par une faible visibilité des actions investies. Si ce constat qui ne préjuge en aucun cas de la qualité scientifique des échanges, il n'en demeure pas moins qu'une visibilité accrue des financements de la Région serait plus cohérente à l'échelle

de ce territoire partenaire. Parallèlement, le dispositif place davantage les **partenaires vietnamiens en tant que receveurs** (portage assuré en Rhône-Alpes), ce qui limite leur dynamique en tant qu'acteurs à part entière d'un projet interuniversitaire. De plus, **l'utilisation du dispositif est sous-tendue par l'existence d'un vivier d'enseignants francophones et/ou par l'apprentissage « de longue date » du français**, conditionnalité sous-jacente de la plupart des échanges. Enfin, la procédure d'obtention de **bourses d'accueil en Rhône-Alpes** dont la **demande est nominative** soulève un **problème de sélection des étudiants potentiels**.

- Quelques points permettraient de renforcer dans un premier temps l'efficacité du dispositif actuel. La **clarté d'information accessible à tous** (site Internet) sur l'effectivité du dispositif MIRA (procédures, répertoires des partenariats existants sur HCMV) pourrait **développer l'attractivité des filières francophones et motiver les enseignants vietnamiens pour soumettre des projets interuniversitaires**. Pour attirer les étudiants les plus performants, les bourses doivent devenir plus attractives. Enfin, après un séjour en Rhône-Alpes, il est arrivé que certaines personnes aient évolué rapidement vers le secteur privé pour une meilleure valorisation/rétribution de leurs compétences. Or, ces échanges doivent en partie permettre des effets démultiplicateurs au sein des structures vietnamiennes qu'il convient d'assurer. A cette fin, il pourrait être envisagé de privilégier une forme de contractualisation (cadre de garantie des déplacements).

LE NIVEAU D'ECHANGE ET DE CO-ELABORATION

- La mise en œuvre de projets renvoie fréquemment des caractéristiques similaires :
 - ✗ Initiative de projet le plus souvent impulsée par la partie rhônalpine
 - ✗ Existence de difficultés à cerner les attentes des homologues/partenaires vietnamiens
 - ✗ Manque de retour d'information ou de suivi transversal (à l'échelle d'une activité et du dispositif de coopération dans son ensemble)
- La relation d'aide au développement semble avoir induit certaines pratiques (acceptation d'opportunité en fonction de besoins spécifiques et ponctuels de chaque acteur vietnamien, prise de responsabilité complexe à formaliser) alors que les acteurs rhônalpins sont en attente d'un positionnement plus proactif de leurs partenaires. Ces remarques valident la nécessité, dans cette phase transitionnelle, d'une **évolution du positionnement**. Pour être effective, cette évolution nécessite une refonte des pratiques de coopération et des principes d'engagement. Les **homologues institutionnels doivent promouvoir de nouvelles capacités en termes de proposition, de prise de position et d'un investissement actif sur les activités et le fonctionnement du dispositif de coopération**. Il s'agit maintenant de revoir le degré et le format des échanges en fonction des marges de progression, en particulier sur les dynamiques inter-acteurs et partenariales.

DISPOSITIF DE COOPERATION ET BESOIN DE COORDINATION

- Le **fonctionnement d'ensemble** de ce partenariat est **multipolaire**. Lié à l'historique de cette coopération et à son évolution, il coexiste différentes logiques d'intervention et systèmes de gestion (délégation de fonds aux opérateurs DERIC, intervention de la RRA marquée au travers de l'outil PADDI) qui rendent difficile la lecture globale de cette coopération. Cette coopération est caractérisée par une **absence manifeste d'un dispositif de coordination formalisé**. Les circuits d'informations tendent à fonctionner par réseau tout en sachant que certains acteurs évoluent dans un certain isolement (volets sociaux, établissements universitaires, secteur santé...).

Sur le territoire rhônalpin

- La **RRA** est perçue comme un **partenaire de qualité** (professionnalisme, qualité d'écoute et de dialogue) mais aussi comme un **bailleur accessible**. Certains acteurs émettent le besoin d'agir en concertation (secteur santé, quelques universitaires...).
- En interne à la Région, la conception des attributions de la DERIC est variable (« *médiatrice entre territoires* » ou « *logistique/protocole* »). Cette direction développe une vision extrêmement séquencée de cette coopération et dispose d'un niveau d'information hétérogène selon les thématiques. L'ensemble de ces éléments sont autant de marqueurs d'un manque de capitalisation globale sur cette coopération et des difficultés que rencontre la **DERIC** en termes de gestion et d'approche transversale sur cette zone de partenariat. Cette direction doit donc **investir des capacités accrues pour véhiculer une image cohérente de l'Action Internationale de la Région** sur HCMV.

- La **DESUP** dispose d'un rôle important dans cette coopération qui lui confère une **visibilité parfois accrue par rapport à la DERIC** et une **meilleure connaissance du dispositif de coopération** (continuité de son engagement sur le volet universitaire, prise d'initiative dans la création puis le portage du PADDI, suivi du projet des urgences préhospitalières...)

Sur HCMV

Le rôle du **SRE** est essentiellement lié à des activités de liaison, de transmission d'informations et de conseils en amont des projets. Un positionnement en tant que service coordinateur est complexe du fait qu'il **n'intervient pas dans la gestion directe des actions**, n'étant pas partie prenante dans les mises en œuvre (impossibilité structurelle d'autant plus que ses attributions sectorielles ne recouvrent pas l'ensemble des champs de coopération - Enseignement Supérieur notamment -). Ainsi, pour que la relation DERIC/SRE puisse assurer ses fonctions en matière de coordination de cette coopération, il semble essentiel de l'élargir aux directions opérationnelles.

- Parallèlement, le **PADDI est devenu progressivement un centre de gravité de la Région**. Du fait de sa position de proximité avec le CPHCMV, il occupe aujourd'hui une **fonction « d'interface »** qui renvoie aux besoins de coordination sur HCMV (le codirecteur a investi progressivement un nombre important d'activités annexes). Ce dernier est désormais perçu comme un « *représentant* » de la RRA. Cette situation n'entraîne aucune ambiguïté avec le SRE dont les compétences et positionnement respectifs sont clairs. Néanmoins, cette fonction précise « d'interface » apparaît plus en lien avec les attributions de DERIC, ce qui s'inscrit en décalage par rapport au portage d'ensemble du PADDI assuré par la DESUP.

PROSPECTIVE & AXES D'ORIENTATION

① Orientation, concordance et visibilité des actions

- La **dispersion thématique** et la **ventilation géographique** sur 3 Provinces confortées par la **variété des modes opératoires** ont suscité un certain **brouillage sur l'impact et la lisibilité du partenariat**. Aujourd'hui, la mise en œuvre d'une approche plus intégrée autour d'axes structurant comme le Développement urbain et l'Economie peut constituer un 1^{er} champ de mise en cohérence. Néanmoins en l'absence d'une coordination d'ensemble, le risque demeure similaire.

- Sur cette phase de transition, il n'existe **pas d'ambiguïté entre les portages politiques liés directement à l'International** (2 Vice-présidents) ; le pilotage de ce partenariat assuré sur l'axe Coopération Décentralisée et Développement Durable, est reconnu en adéquation vis-à-vis du contexte actuel. En revanche, **l'implication de plusieurs Vice-présidences engageant conjointement leur direction technique et des mobilisations budgétaires variées** ont certes constitué une plus-value pour l'Action Internationale de la Région mais ont également rendu **malaisé la lecture du sens politique et des positionnements opérationnels de la RRA**.

- Aujourd'hui, il s'avère nécessaire de (re)définir **une ligne politique commune** (ce qui suppose en interne de clarifier les engagements et les objectifs) et de **mettre en place, en amont, une réunion de cadrage propre au Conseil Régional**, impulsée par la DERIC, afin de poser les bases de nouveaux mécanismes de travail et d'envisager des modalités opérationnelles harmonisées.

② Définir une coordination en Rhône-Alpes pour une meilleure transversalité

- Il est important de **systématiser des temps de travail commun et régulier pour asseoir des collaborations plus abouties**. La mise en place d'un Comité de Pilotage HCMV en Rhône-Alpes (à ne pas confondre, ni à substituer aux réunions bilatérales RRA/HCMV) doit :

- ✗ Assurer une représentativité de l'ensemble des parties prenantes de cette coopération
- ✗ S'articuler autour de rencontres pluriannuelles (au minimum 2)
- ✗ Définir un mode de délibération collégiale
- Cette **coordination, sous responsabilité de la DERIC**, aurait pour fonction de :
 - ✗ Renforcer le dialogue et la concertation inter-acteurs (propositions d'action)
 - ✗ Créer un espace décisionnel commun (validation des projets, définition des modalités d'intervention, de suivi et d'évaluation)
 - ✗ Fournir des comptes-rendus, permettre des débriefings élargis des missions et réaliser un suivi global des activités en cours
 - ✗ Mutualiser les expériences respectives et offrir un lieu de reconnaissance de l'engagement de chaque partie prenante....

- Cette 1^{ère} étape pourrait se conforter de **coordination sectorielle** pour une concertation accrue entre les différents acteurs impliqués (chef de file direction technique ou autre acteur rhônalpin et association active de la DERIC).

③ Interroger le principe actuel « d'externalisation » dans la gestion des actions par la DERIC

- Si la RRA a investi une phase de coopération mettant de plus en plus en avant la place de l'institution sur HCMV, il convient donc de réfléchir à l'opportunité de valoriser les co-financements de la DERIC afin que cette direction soit en situation de s'impliquer davantage sur les outils de cette coopération (PADDI et ERAI). Dès lors, la DERIC pourrait être *de facto* partie prenante associée dans la gestion, le suivi et les orientations des actions (maintien de la maîtrise d'ouvrage au niveau des directions techniques).

④ Ajuster un mode de coordination sur HCMV

- Lors des phases de coopération antérieures, la **présence d'un relais sur place** (quelque qu'il soit) a toujours été ressentie comme un **facteur d'efficacité dans la mise en œuvre des actions** et de **progression dans la relation d'échange** comparativement aux actions menées sans un tel appui.

- La **formalisation de la fonction actuelle « d'interface » du PADDI** semble offrir le **point d'entrée le plus pertinent** (position stratégique au niveau du CPHCMV et privilégiée - qualités des relations partenariales). De plus, en termes d'efficience, le budget conséquent relatif au poste du co-directeur permettrait de rationaliser les coûts de fonctionnement liés à cette coordination.

- Tout autre schéma de coordination locale (ERAI ou forme *ex-nihilo*) apparaît moins approprié tant au regard des acquis que du degré de faisabilité plus aléatoire. Il induirait également une démarche de « délocalisation » (« représentation RRA » du PADDI reconnue comme telle) et serait uniquement envisageable si le poste de co-directeur revenait à se recentrer intégralement sur ses activités propres.

- Les homologues institutionnels doivent en amont s'accorder sur l'agencement de ce dispositif spécifique et redéfinir précisément les circuits d'information et de suivi des actions (à diffuser auprès des diverses familles d'acteurs).

⑤ Investir de nouveaux outils dans les pratiques de coopération

- Suite aux constats formulés (en particulier liés à l'imprécision de la demande de la partie vietnamienne), le repositionnement de ce partenariat doit valoriser une démarche de rééquilibrage des relations et des responsabilités en direction d'HCMV. La phase de transition peut donc se structurer autour d'une implication plus soutenue des partenaires vietnamiens dans la gestion d'ensemble et le suivi de cette coopération :

- ✗ **Renforcer l'apport financier de la partie vietnamienne** pour accompagner la phase de transition (outil de cogestion partenariale)
- ✗ **Rédiger un rapport d'activités annuel paritaire** (à positionner comme un outil simple de suivi, réalisé conjointement par le SRE et la DERIC avec l'appui du coordonnateur local en situation d'interface sur les diverses activités menées notamment sur les actions non liées aux attributions du SRE)
- ✗ **Poursuivre la formalisation de conventions d'application** multipartites déclinant des principes d'action concordants avec la phase de transition et **utiliser une grille de critères d'éligibilité** pour les cofinancements DERIC

⑥ Rééquilibrer le sens de l'échange

- Dans le cadre de la relation partenariale et de l'évolution contextuelle dans laquelle se positionne la RRA, il devient nécessaire de rééquilibrer les responsabilités en direction d'HCMV.

- ✗ **Appuyer l'expression des compétences et de la valeur ajoutée vietnamienne** de façon à valoriser l'apport mutuel et à considérer la partie vietnamienne comme acteur à part entière, et non comme receveur
- ✗ **Se distancer d'une réponse à une demande d'aide ponctuelle** ➔ Les principes de ce changement des modalités de collaboration doivent prendre en compte un temps de travail en amont, un arrêt des pratiques de « faire à la place de » et développer une plus grande prise d'initiative/responsabilité vietnamienne
- ✗ **Revoir la dissymétrie linguistique** (dynamique d'accueil en Rhône-Alpes fortement limitée et infléchissement du nombre d'interlocuteurs francophones sur HCMV) ➔ Risque, à court terme, de perte en substance si cette coopération ne s'ouvre pas davantage en Rhône-Alpes à un vivier anglophone, voire vietnamophone (positionnement sous-tendu par les orientations politiques globales/degré de soutien à la francophonie)

7 *Amorcer une dynamique de cofinancements extérieurs*

• Il existe aujourd'hui un intérêt manifeste, porté par la RRA, de consolider les assises de cette coopération par l'ouverture à des cofinancements extérieurs.

Potentiels valorisables

- ✖ **Amplitude et impact accrus des activités** permettant de dépasser le rayon d'action habituel (potentiel pour structurer des axes prioritaires en tant qu'outil de la phase de transition : Développement urbain, Transports, Economie)
- ✖ **Consolidation de la cohérence d'actions** palliant en partie la dispersion antérieure et ouvrant une projection à plus long terme
- ✖ **Renforcement de la coordination** sur les 2 territoires en s'appuyant sur un projet « phare »
- ✖ **Expérimentation de nouveaux dispositifs** (fédération de partenariats d'action sur chaque territoire) et apprentissage des procédures des bailleurs valorisable dans les pratiques de gestion de projets (indicateurs et procédures de suivi notamment)
- ✖ **Reconnaissance de la RRA** en tant qu'acteur majeur de la coopération décentralisée française dans le Sud Vietnam

Points de vigilance à développer

Sur les relations partenariales

- ✖ **Veiller à ne pas se substituer à une implication plus substantielle en termes de participation financière de la part des porteurs vietnamiens** (Risque de renforcement de la logique d'obtention de moyens)
- ✖ Concilier la logique des bailleurs potentiels (porteurs de leurs propres principes) au **contexte de collaboration et de co-élaboration entre acteurs des 2 territoires**

En termes opérationnel

- ✖ **Equilibrer le montage de ce type de projet** qui doit être assuré conjointement par les partenaires institutionnels ➔ Au regard des pratiques actuelles, risque soutenu que le document-projet soit conçu en Rhône-Alpes et « accepté » par HCMV
- ✖ **Anticiper les capacités** (humaines et techniques) **de portage, d'animation et de coordination**

8 *L'implantation d'un relais ERAI*

• ERAI est présenté en Rhône-Alpes et, en particulier par la RRA, comme un outil essentiel et structurant du futur dispositif de coopération dont l'implantation sur HCMV éveille beaucoup d'enjeux.

• Lors de cette évaluation, le dispositif de création d'ERAI restait à finaliser : difficultés à les moyens à mobiliser - ressources humaines, estimation budgétaire de fonctionnement, lieu d'implantation à déterminer. **Face aux difficultés rencontrées sur l'axe économique jusqu'à présent, la mise en place d'un dispositif de clair de et bien positionné semble essentiel pour une opérationnalisation rapide.**

• Certaines attentes sont particulièrement manifestes quant au rôle que doit investir ERAI :

- ✖ Faire connaître les potentiels et les compétences du territoire rhônalpin sur HCMV
- ✖ Etablir des liens au quotidien et dans la continuité ➔ Créer une réelle connexion entre territoires et développer des capacités de réactivité que requiert le contexte d'HCMV
- ✖ Investir des modalités de travail réellement partenariales
- ✖ Renforcer les stratégies et les savoir-faire des entreprises rhônalpines en matière d'approches commerciales
- ✖ Développer une stratégie rhônalpine plus marquée et constante en matière de lobby politique auprès du CPHCMV
- ✖ Fournir une information précise et une veille pour faciliter le positionnement rhônalpin et assurer des services tels que la représentation et la domiciliation d'entreprises rhônalpines
- ✖ Valoriser la mise en cohérence des secteurs universitaires et professionnels pour un renforcement de compétences spécifiques dans l'intérêt des 2 collectivités et analyser l'opportunité d'impliquer des pôles de compétitivité rhônalpins dans cette démarche
- ✖ Maintenir à jour un listing des étudiants d'HCMV formés en Rhône-Alpes afin de faciliter la pénétration et la valorisation du savoir-faire rhônalpin dans les entreprises locales

9 *Intégrer la coopération d'Enseignement Supérieur dans une cohérence d'actions*

• Si le dispositif d'appui aux établissements rhônalpins d'Enseignement Supérieur mobilise une part importante des acteurs de cette coopération, son fonctionnement apparaît peu adapté sur une zone de coopération spécifique, investie de relations partenariales rapprochées entre institutionnels. Ce dispositif

entre peu en cohérence avec les autres actions de la RRA et demeure faiblement visible à l'échelle des institutionnels du CPHCMV.

- Il s'agit donc de motiver les établissements à travailler avec d'autres partenaires rhônalpins et vietnamiens, universitaires ou non dans une **logique d'action concertée**. L'évolution du dispositif devrait permettre d'initier un travail en synergie avec les autres acteurs de coopération en sortant d'une « logique d'établissement » pour une « logique territoire » plus globale (mise en place d'un cadre collectif avec la mobilisation simultanée de plusieurs compétences rhônalpines sur un même projet). Le nouveau dispositif doit devenir multipartenarial incluant aux côtés des établissements d'Enseignement Supérieur, des entreprises et centres de recherche, et ce, spécifiquement sur HCMV. Pour ce faire, il semble important de renforcer au travers d'un **nouvel appel à projets** les articulations entre Enseignement Supérieur (DESUP) et Action Internationale (DERIC) tant en termes de contenu que des mécanismes de travail.

10 Développer un support pour faciliter la visibilité du partenariat RRA/HCMV

- Au-delà de la visibilité accrue par la mise en place d'une coordination d'ensemble (locale sur HCMV et transversale en Rhône-Alpes), un **outil de diffusion d'information** propre à ce partenariat mutualiserait les efforts de communication.

- Une **lettre sous format électronique** permettrait de créer une certaine synergie entre acteurs. Par ce type de démarche, les cloisonnements thématiques seraient peut-être plus à même de s'ouvrir pour favoriser une interconnaissance des activités de chacun, voire un rapprochement entre acteurs pour une collaboration plus étroite. Concernant ce partenariat, ce support permettrait de donner un **espace d'expression aux partenaires vietnamiens** et parfois de clarifier certaines demandes (contextualisation d'une problématique, opportunités d'affaires...). La rédaction d'une version en français, mais également en vietnamien, qu'il serait bon de relayer trimestriellement ou *a minima* semestriellement, rapprocherait la DERIC et le SRE dans leurs pratiques de travail en commun. A noter que la transmission à l'ensemble des partenaires suppose de **formaliser** mais aussi de **tenir à jour un annuaire global des différents acteurs investis** sur cette coopération (**outil inexistant à ce jour**).